

Procédure « Ma Démarche Santé »

Ma démarche santé est un outil de dépôt de dossier en ligne mis à disposition par l'ARS pour les porteurs de projet.

Modalités de connexion :

Cliquer sur : [Ma démarche Santé \(https://www.stars-fir.fr/\)](https://www.stars-fir.fr/)

Indiquer votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe



CONNEXION

 Ma démarche Santé

[Mot de passe oublié](#) [Créer un compte porteur de projet](#)

SE CONNECTER

Créer un compte porteur :

Concerne uniquement les porteurs qui n'ont jamais utilisé Ma démarche santé.

Pour une première connexion, il faut au préalable créer un compte.

Cliquer sur : [Créer un compte porteur de projet](#)

Puis compléter les éléments suivants :

https://ma-demarche-sante.fr/si_mds/servlet/creationComptePopup.html?EVT=K%7CE-%7CK9%257CCTXT-MODE%253DS%25257...

Créer un compte

Numéro de SIRET*

Nom*

Prénom*

N° téléphone

Courriel*

Mot de passe*

Confirmez le mot de passe*

Veuillez saisir le mot suivant : 

Le porteur recevra un mot de passe provisoire sur l'adresse de messagerie qu'il aura indiqué et pourra ensuite télécharger le guide utilisateur en haut à droite de son écran pour accéder aux fonctionnalités.



Créer un nouveau dossier :

Dans Ma démarche santé, rubrique « Créer un projet », compléter les 3 listes déroulantes de la façon suivante :

Créer un projet

Dans quel cadre souhaitez-vous créer un projet ?

Appel à projets permanent

Région

Grand Est

Précisez

Appel à projet permanent de la DT ...

Choisir l'AAP correspondant à votre demande

CRÉER UN PROJET

Compléter un dossier :

Tous les items doivent être complétés par le porteur.

IDENTIFICATION	ACTIONS	PLAN DE FINANCEMENT	VALIDATION
Infos générales	Descriptif du projet	Localisation	Contacts
Projet			
	Région	Grand Est	
	Appel à projets	Appel à projet permanent de la DT 08 2022	

Concernant le remplissage du dossier, je vous invite à vous référer au guide qualité Promotion Santé.



Les pièces listées ci-dessous devront être déposées dans l'onglet « Pièces jointes » :

- Le RIB de la structure,
- Les statuts de la structure,
- Le dernier exercice comptable validé,
- Le Cerfa Excel de décomposition de la subvention ARS => fourni par l'ARS,
- Le(s) devis scanné(s) s'il y a lieu,
- Le diplôme de l'intervenant extérieur vis-à-vis des thématiques abordées, s'il y a lieu.

Lorsque le dossier est terminé, le porteur doit déposer une « Attestation de dépôt » qui se trouve dans l'onglet « Validation ».

Attestation	
1 Ligne	
MODÈLE	DATE DE DÉPÔT

Pour toutes questions ou difficultés, contacter le Département promotion de la santé, prévention et vulnérabilités par mail : ars-grandest-departement-prevention@ars.sante.fr ou par téléphone au 03 83 39 29 23.

